



Problème à l'état des lieux avec un dégat des eaux

Par **mododoro**, le **05/08/2009** à **16:31**

Bonjour, rn rn voil  au mois de f vrier 2008 j'ai eu un d gat des eaux chez moi, mon assurance   dit   mon "propri taire" (soci t  Hamoval) que c' tait   eux de faire le n cessaire. Hamoval dit que non et ainsi de suite. Je suis parti de mon logement le 15/07/09 avec toujours ce probleme non r solu, r sultat Hamoval me facture 2700 euros de r parations alors que moi pendant presque 2 ans j'ai v cu dans la moisissures de ces murs! rn rn J'ai dit que je refus  de payer une telle sommes car ils ont fait des forfaits   la pi ce, certaines contiennent le d gat des eaux (probl me de condensation et infiltration par facade) mais elles contiennent aussi les d gradations de mes enfants qui ont mis du crayon   certains endroits et ont tir s sur le papier qui se d colle   cause de l'humidit  . Je leur ai propos  une solution   l'amiable sur leurs tarifs (de payer mes d gradations moins les pi ces concern es par le d gat des eaux: on arrive vers 600 euros ce qui me para   tre juste apr s 6 ans d'utilisation), et ils ont refus s et dise qu'il faut que je fasse un plan d'apurement, car pour eux ils n'ont pas pris en compte le d gat des eaux (alors que si puisqu'ils ont compt s les pi ces concern es en r novation totale par un forfait   la pi ce). de +, c'est un logement social alors 2700 euros c'est tr s cher quand m me, ils prennent 30.60 euros par l  d coll  ou tach  (sachant que les l s se d collent bien avec l'humidit ). rn rn Que puis-je faire car quand m me j'ai  lev  mes 2 enfant et v cu la grossesse de mon 3  me dans un environnement insalubre   certains endroits (chambres, salle de bain, d gagements)? Normalement ils auraient du refaire les papiers dans ces pi ces (elles seraient en parfait  tat). rn rn Puis-je demander une diminution de la dette (d j  fait mais ils ont refus s) ou des dommages et int r ts (car eux n'ont jamais fait les travaux et ils profitent de l' tat des lieux pour que ce soit moi qui paye) pour logement insalubre? rn Je ne dois quand m me pas payer 2700 euros comme ils le disent c'est le prix de mes 2 voitures! ils ont prix des photos pour me faire peur (30 photos des m mes d gradations de mes enfants prises sous des angles diff rents alors qu'il y en a que dans 2 chambres et le palier) mais moi

j'ai les autres photos où on voit les dégradations lié au dégat des eaux.rnQue dois-je faire dans l'immédiat? Ai-je mes chances si j'entame une procédure (c'est un grand groupe)?rnJ'espère que vous pourrez m'aider. Merci d'avance.

Par **indian**, le **29/05/2012 à 16:03**

j'ai le même problème actuellement chez Hamoval, je n'ai pas signé l'état des lieux, ça passe maintenant par un huissier